BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1693

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

848 060 414 RCS Lyon.
PWE CONSULTING.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 50000.00 EUR.
Adresse : 119, Boulevard Stalingrad, 69100 Villeurbanne.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE PWE CENTRE France Société par actions simplifiée au capital de 2 500 euros Siège social : 21 RUE NEWTON ZI LE BREZET, 63100 CLERMONT-FERRAND 911 886 448 RCS CLERMONT-FERRAND ET PWE CONSULTING Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros Siège social : 119 BOULEVARD STALINGRAD 69100 VILLEURBANNE 848 060 414 RCS LYON AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 30 mai 2024 : La société PWE CENTRE FRANCE société par actions simplifiée au capital de 2 500 euros, dont le siège social est 21 rue Newton ZI Le Brezet, 63100 CLERMONT-FERRAND, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 911 886 448, et la société PWE CONSULTING, société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros, dont le siège social est 119 BOULEVARD STALINGRAD 69100 VILLEURBANNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 848 060 414 RCS LYON, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société PWE CENTRE FRANCE par la société PWE CONSULTING. La société PWE CENTRE FRANCE ferait apport à la société PWE CONSULTING de la totalité de son actif, soit 209 608,18 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 203 597,11 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 6 011,07 euros. La société PWE CONSULTING détenant la totalité des 250 actions composant le capital social de la société PWE CENTRE FRANCE, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution d'actions émises par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des actions de PWE CENTRE FRANCE détenues par PWE CONSULTING un boni de fusion de 3 511, 07 euros. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2024 d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société PWE CENTRE FRANCE depuis le 1er janvier 2024 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société PWE CONSULTING. La fusion sera réalisée le du 1er juillet 2024 à minuit sous réserve que la publicité prescrite par l'article L. 236-6, alinéa 2 du Code de commerce ait été réalisée trente jours au moins avant cette date. A défaut, elle sera réalisée le lendemain de l'expiration du délai d'opposition des créanciers prévu à l'article R. 236-11 du Code de commerce La société PWE CENTRE FRANCE sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation

définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé pour être annexé au registre du commerce et des sociétés : - au greffe du Tribunal de commerce de CLERMONT-FERRAND pour la société PWE CENTRE FRANCE en date du 30 mai 2024. - au greffe du Tribunal de commerce de LYON pour la société PWE CONSULTING en date du 30 mai 2024. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Pour avis..

